

Élections
professionnelles
2026

FNEC FP
FO

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

Inclusion scolaire

La FNEC FP-FO défend l'enseignement spécialisé et adapté

Une continuité dans les politiques gouvernementales pour détruire l'enseignement spécialisé

Loi Boisseau-Montchamp sur le Handicap de 2005, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer, acte 2 de l'école inclusive : depuis des décennies, avec des arguments démagogiques et prétextant l'égalité des droits, les gouvernements s'attaquent aux élèves les plus fragiles, en visant, à terme, la fermeture des structures et postes spécialisés !

**La FNEC FP-FO s'est toujours opposée
à la destruction de l'enseignement spécialisé**

La FNEC FP-FO a toujours dénoncé les conséquences de la loi 2005 sur les élèves les plus fragiles. **Pour rappel, seule la FNEC FP-FO a voté contre les décrets d'application de la Loi Montchamp.** La FNEC FP-FO s'oppose maintenant à l'accélération mise en œuvre avec l'acte 2 de l'école inclusive : externalisation des Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), Pôle d'Appui à la scolarité (PAS), propositions sur le « Statut » des AESH...

Toutes ses mesures ont un dénominateur commun : ne plus prendre en charge les élèves handicapés et à besoins particuliers par des personnels qualifiés (la « compensation ») mais inclure ces élèves en classe banale en prétendant les accompagner à travers du coaching et des formations pour les enseignants, des ressources pédagogiques, du matériel... (ce que le ministère appelle l'« accessibilité » ...).

**La FNEC FP-FO exige
le retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive**

Les représentants du ministère reconnaissent que la question de l'École inclusive systématique est sensible : « On ne cherche pas à minimiser. On est d'accord qu'il y a des insatisfactions, des insuffisances. » Bel euphémisme ! **La FNEC FP-FO a réuni des milliers de collègues lors de réunions syndicales. Le constat est le même partout. La politique d'inclusion systématique et forcée conduit à des situations catastrophiques ! Et pourtant, le gouvernement veut avancer coûte que coûte vers l'acte 2 de l'École inclusive.**

Dans cette logique, le gouvernement a décidé de mettre en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) visant à réduire l'accompagnement des élèves par les AESH en renforçant la mutualisation en permettant au ministère de prendre la main sur les prescriptions et les notifications des MDPH. D'autre part, le recours pour les PAS à un duo composé d'un enseignant

spécialisé et d'un éducateur spécialisé vise à « coacher » les enseignants de milieu ordinaire au lieu de prendre réellement en charge les élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées. De plus le recours à ces personnels pour les PAS a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESMS des personnels formés nécessaires à leur fonctionnement, participant ainsi à leur démantèlement.

**La FNEC FP-FO saisit le Ministre
pour l'abandon des PAS, retirés de la loi**

Le lundi 11 mai 2026, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers » qui acte la suppression des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) et l'arrêt de leur généralisation.

Ce vote de la représentation nationale tient compte d'une réalité : les PAS ont été massivement rejetés !

C'est pourquoi la FNEC FP-FO exige maintenant que le dispositif PAS soit définitivement abandonné et que les postes utilisés pour leur mise en place soient restitués immédiatement pour annuler des fermetures de classes et pour ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants nécessaires.

Alors que 480 PAS ont été créés à la rentrée 2025 et que le ministère crée plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026, la FNEC FP-FO exige que les postes utilisés pour la mise en place de ces pôles soient restitués immédiatement afin d'annuler les fermetures de classes et ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants nécessaires. Elle refuse que les personnels ayant obtenu un poste dans le cadre des PAS soient aujourd'hui victimes de cette situation.

La FNEC FP-FO exige la création de tous les postes spécialisés nécessaires dans les écoles et les établissements sociaux et médico-sociaux.

La FNEC FP-FO s'oppose au démantèlement des ESMS

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 3 avril 2024, le ministère a présenté un projet de décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des établissements et services médico sociaux (ESMS) qui signeraient une conventioncadre au niveau départemental. Concrètement, les personnels des ESMS seraient chargés de coacher les enseignants ou de prendre en charge des élèves notifiés au sein des établissements scolaires.

Alors que le manque de personnels dans ces établissements est criant, on peut d'ores et déjà prévoir une déperdition des moyens puisque les personnels des ESMS devront se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Par ailleurs, la prise en charge dans ces établissements par un personnel pluridisciplinaire (éducateur, infirmier, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute...) ne peut pas toujours avoir lieu au sein des écoles, et doit parfois avoir lieu en urgence.



FO, FSU, CGT, et la FCPE ont voté contre ce projet de décret.

Ce vote majoritaire est à mettre en lien avec l'immense colère des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à l'inclusion systématique, avec la souffrance des personnels et des familles sans solution pour leur enfant.

Depuis des années, ils disent : « Ça suffit ! Assez des économies sur le dos des élèves les plus fragiles ! »

NON au projet expérimental qui vise à intégrer complètement un IME/IMP au sein de l'école !

Concernant l'IME/IMP, la FNEC FP FO rappelle son attachement aux des droits des personnes en situation de handicap : les élèves de ces établissements doivent pouvoir bénéficier de l'enseignement spécialisé et adapté auquel ils ont droit en créant toutes les places et tous les postes nécessaires au sein des ESMS !

Alors que partout les personnels réclament des moyens pour améliorer le niveau scolaire de leurs élèves, des postes pour être remplacés lorsqu'ils sont absents, des postes pour diminuer le nombre d'élèves par classe, des postes pour constituer ou reconstituer des RASED complets, des postes d'AESH pour accompagner les élèves notifiés, le gouvernement ne répond à aucune revendication et s'emploie à détruire toujours davantage les structures spécialisées et adaptées.

Au Havre, la municipalité du Havre et le ministère ont décidé contre l'avis majoritaire, de fusionner deux écoles élémentaires

dans le but d'intégrer l'IME/l'IMP dans la nouvelle structure. Cette décision, prise à marche forcée, démontre ce projet expérimental est rejeté par tous ceux qui le subiront !

AUJOURD'HUI CETTE EXPÉRIMENTATION ET DEMAIN ?

La FNEC FP FO exige l'abandon de ce projet expérimental d'intégrer un IME/IMP dans l'école.

La FNEC FP-FO s'est opposée Remplacement du CAPA-SH par le CAPPEI

Le décret 2017 -169 du 10 février 2017 instaure le CAP PEI qui fusionne et fait disparaître les options A, B, C, D, E, F et G, qui diminue les horaires de formation. Il vise à transformer les enseignants spécialisés en VRP de l'école inclusive.



Lors du CSE du 26 janvier 2017, **FO vote contre le projet de décret**. La FSU ne prend pas part au vote.

La FNEC FP-FO défend les RASED

On assiste dernièrement à une modification des missions des RASED, de plus en plus tournés vers l'accompagnement des personnels et de moins en moins vers la prise en charge des élèves. C'est une attaque supplémentaire contre les RASED, déjà minés par les suppressions de postes et la remise en cause du triptyque « psychologue du premier degré, maître E et maître G ».

Les RASED ont été largement attaqués par deux mesures, combattues par la FNEC FP-FO :

- Le décret du ministre Darcos de 2008 qui a supprimé 2 heures de classes pour les élèves pour instaurer « l'aide personnalisée » (devenu depuis APC), justifiant pour le gouvernement de l'époque la suppression de milliers de postes de RASED. Un premier protocole de discussion entre le ministre Darcos, la FSU, le SE- UNSA et le SGEN-CFDT a été signé suivi d'un relevé de conclusions en février 2008 signé par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT qui a permis au ministre Darcos de publier son décret en juillet 2008.
- La fusion des psychologues du premier degré et des Conseillers d'orientation psychologues en un corps de psychologues de l'Éducation nationale. Portée par la FSU, cette fusion accompagne la fermeture des CIO. Elle place les psychologues dans le cadre des 1607 heures. Les psychologues exerçant dans le premier degré ont perdu en conséquence une semaine de vacances. Les personnels n'y ont rien gagné. **La FNEC FP-FO a voté contre cette fusion.**

LA FNEC FP-FO REVENDIQUE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES RASED.

Dispositifs d'auto-régulation (DAR)

Une attaque supplémentaire contre l'enseignement spécialisé

Les DAR permettent d'inclure des élèves (10 par dispositif) avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire, sans AESH. L'élève suit donc les apprentissages dans sa classe d'âge, et, lorsqu'il en ressent le besoin pour gérer ses émotions ou son comportement, peut se rendre en salle « d'auto-régulation » gérée par un enseignant non spécialisé formé à l'autorégulation. Il s'agit d'une attaque supplémentaire, qui s'inscrit dans l'acte 2 de l'Ecole inclusive, contre l'existence de l'enseignement spécialisé et des structures spécialisées.

AESH : un Statut, un vrai salaire, abandon des PIAL et des PAS !

L'instauration des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé), au cœur de la loi Blanquer, permet de flexibiliser aujourd'hui les conditions de travail des AESH et de diminuer le temps d'accompagnement des élèves. Les AESH, personnels extrêmement précaires et en grande majorité à temps partiels imposés, se retrouvent affectés au sein d'un PIAL dans lequel ils peuvent être appelés à se déplacer au détriment des élèves qu'ils suivent et de leurs conditions de travail. Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) viennent encore aggraver la mutualisation impulsée par les PIAL et permettront à l'Éducation nationale de « reprendre la main » pour contourner les notifications de la MDPH.

Aux côtés des AESH, la FNEC FP-FO revendique un Statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL et des PAS !



Quelques chiffres

30 000 élèves ne bénéficient pas de place dans les ESMS malgré une notification de la MDPH !

Seulement 17 % des élèves en attente de place en ESMS sont scolarisés avec « l'appui » d'une ULIS : ce qui signifie que 83 % sont en classe ordinaire sans aucun soutien ou sont déscolarisés !

50 000 élèves ne sont toujours pas accompagnés par une AESH (même mutualisée) malgré une notification.

L'inclusion systématique et les contres réformes : tout est lié !

Economies budgétaires : le coût d'un élève en classe ordinaire est largement moins élevé qu'en ESMS. AESH : contrats précaires.

PIAL : mutualisation des moyens.

PAS : l'Éducation nationale qui paie l'accompagnement décide du besoin en accompagnement. Transformation des structures en dispositifs puis en pôles de personnels ressources : saupoudrage des soins.

Formation initiale : les enseignants stagiaires sont "formés" à l'école inclusive et auront donc vocation à pouvoir gérer tous les types de public.

PPCR : Le critère « prendre en compte la diversité des élèves » met en cause les compétences professionnelles plutôt que les défaillances de l'institution en termes de prises en charge. La culpabilisation est alors portée à son paroxysme. La FNEC FP-FO, qui a voté contre PPCR et demande son abrogation, est aux côtés des personnels confrontés à de telles situations.

Evaluations d'école : plus besoin de moyens supplémentaires (enseignants spécialisés, AESH...), il vous suffit de vous auto-évaluer pour proposer vous-même les solutions aux problèmes rencontrés.

Loi Rilhac : le directeur doit désormais « contribuer à l'organisation du service des accompagnants des élèves en situation de handicap affectés dans l'école » et présenter en conseil d'école « les modalités d'inclusion d'enfants en situation de handicap. »



La FNEC FP-FO à l'initiative ! Des milliers à Paris au ministère pour défendre l'enseignement spécialisé et les AESH !

Le jeudi 25 janvier 2024, des milliers de personnels de l'Éducation nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute la France, sont venus crier leur colère à Paris :

Pour que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels, pour que cesse la maltraitance !

Soutenus par la Confédération FO, et les Fédérations FNEC FP-FO, la Fédération des services publics et de Santé, la Fédération de l'Action Sociale, la Fédération des Agents de l'État, plus de 5 000 manifestants, venus de plus de 80 départements, ont répondu à l'appel de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre.

Ensemble, nous avons organisé une journée de grève et de manifestation nationale au ministère : c'est-à-dire là où ça se décide !

Nos revendications sont devenues incontournables !

Dans chaque école, chaque établissement, nous allons réunir les personnels et chiffrer les besoins : le nombre de postes et de classes, le nombre d'enseignants spécialisés et de places nécessaires dans les établissements et les structures adaptées.

Nous allons continuer de proposer l'action commune aux autres fédérations syndicales.

À l'heure où les personnels et les familles refusent la destruction de l'École publique engagée par E. Macron qui soutient les gouvernements qui massacrent les peuples, et en particulier le peuple palestinien soumis à un véritable génocide, notre mobilisation s'inscrit dans un mouvement de résistance ouvrière, interprofessionnelle, pour la justice sociale.

C'est pourquoi FO appelle à une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de les arracher, dans l'action commune la plus large !



5 NOVEMBRE 2026

TOUTES ET TOUS A PARIS EN DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS DES AESH

Face aux conséquences de l'inclusion scolaire systématique et forcée, au manque de place dans les ESMS, au manque d'AESH et d'enseignants spécialisés et au refus de répondre aux revendications des AESH, la FNEC FP-FO prend l'initiative d'une mobilisation nationale pour la défense de l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications des AESH le jeudi 5 novembre 2026 à Paris.

Dans ce cadre, la FNEC FP-FO s'est adressée aux autres organisations syndicales de l'Éducation nationale pour leur proposer la construction d'une initiative commune.

La FNEC FP-FO invite tous les personnels à se réunir pour lister les besoins, établir les revendications et préparer la montée nationale à Paris du 5 novembre en défense de l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications des AESH.